

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 2 AVRIL 2013.

L'an deux mille treize, le 2 avril à 20 h30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l'Association ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

Président : Monsieur André VAURIE

Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Jacques CHEVALLIER et Monsieur Sergio ROCCO les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 156 membres sont présents ou représentés (dont 74 pouvoirs) sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

une copie de la lettre de convocation,

la feuille de présence,

un exemplaire des statuts de l' Association

les documents joints à la lettre de convocation.

En tout début de réunion, Pierre ALLEMAND a présenté les personnes qui surveillent PSN, que ce soit à pied ou en voiture. Un échange avec les participants a eu lieu afin d'améliorer encore la sécurité dans notre Résidence.

Puis nous avons repris l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour : 156 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2012. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Philippe BIREMON, Trésorier, présente les comptes de l'année 2012 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l'A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2012, **le total du bilan est de : 110 570, 71 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **109 614, 01 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : **956, 70 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **104 652, 16 €** et ces fonds sont répartis en : **46.192, 05 € de Fonds de roulement** et **58 460, 11 € d'Excédents antérieurs reportés**.

Les Dettes atteignent **5 918, 55 €** constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2012 ont atteint le montant de **79 297, 84 €** et sont restées inférieures au Budget prévu, de **15 %** .

Les **Recettes Réelles** (y compris les prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **79 297, 84 €** alors que le Budget les estimait à : **93 275 €**

Il en résulte pour l'année 2012, un équilibre entre les Recettes (avec apport des réserves) et les Dépenses.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, (composée de 3 membres, Messieurs Jacques REPUSSARD, Jacques CERRI et Christian LHEMANN) a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l'Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

2^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des Finances, approuve les comptes de l'année 2012 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2012 de : 110 570, 71 € et un budget en équilibre, sans excédent des Dépenses sur les Recettes.*

Voix pour : 156 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2012.*

Voix pour : 156 - Abstentions : néant . voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2013.

Monsieur Philippe BIREMON, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2013, comportant des dépenses d'un montant total de 90 420 €, soit environ **445 €** par villa, inférieur de 3 % au Budget 2012.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets.

Le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2013 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 90 420 € soit 445, 43 € par villa. Il est prévu un prélèvement sur les excédents antérieurs de 12 219 € de sorte qu'elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à : 325, 00 Euros par villa.*

Voix pour : 155 - Abstention : néant -Voix contre : 1 (Daniele GONANO). Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

5^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le principe du versement de € 50 par villa afin d'alimenter le fonds pour travaux, prévu dans les nouveaux statuts. Ce fonds permettra l'entretien / rénovation de la voirie et éclairage de PSN. Ce versement sera effectué dans les mêmes conditions que celui des charges et avec la même échéance.*

La somme à verser sera donc de : **€ 375 par villa**

Le complément de € 375 à € 445,43 sera prélevé sur les réserves.

Voix pour : 156 – Abstention : néant- Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le **30 avril 2013**, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Philippe BIREMON, 19 allée de la forêt de Marly, – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2013, une indemnité de retard forfaitaire de 50, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 156 - Abstention : néant . Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – MISE A JOUR DE NOS STATUTS + CAHIER DES CHARGES.

Vincent MASCLE a précisé les points suivants :

STATUTS DE PSN.

Nos nouveaux STATUTS, approuvés au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2012, ont été déposés à la Sous - Préfecture de Saint-Germain-en-Laye le 26 février 2013. Le Journal Officiel du 9 mars 2013 a confirmé le bon enregistrement de ces nouveaux statuts et nous avons un exemplaire de ce J.O. dans nos dossiers.

CAHIER DES CHARGES DE PSN.

Il a été également approuvé au cours de la même A.G.E. Des documents en annexe sont en cours de finalisation (cf. la CONVENTION avec ERDF concernant l'occupation de nos terrains par deux transformateurs ERDF). Sous quelques jours ce nouveau cahier des charges sera prêt

INFORMATION DES PROPRIETAIRES.

Elle se fera selon plusieurs canaux :

aa – par le site Internet de PSN.

Les nouveaux statuts et le nouveau cahier des charges seront mis sur le site Internet de PSN et remplaceront ceux qui y sont actuellement. Les annexes ne figureront pas sur le site.

bb – par une version papier

Tout propriétaire qui en fera la demande pourra obtenir une version « papier » des statuts et du cahier des charges, **y compris les annexes**, après versement d'une somme de **€ 10** (chèque au nom de l' ASL de PSN) pour couvrir les frais de photocopies et reliure. (autour de 90 pages au total).

8– ELECTION DE 2 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 2 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

7^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Eliane BIDEAU arrivant à expiration et celle-ci ne se représentant pas, l'Assemblée Générale élit :*

Monsieur Karel KURZWEIL – 37 allée de la forêt de Marly

en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015.

Voix pour :155 - Abstention : une. (M. Karel KURZWEIL) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

8^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Christian LHEMANN, arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015.*

Voix pour : 155 – Abstention : une (M. Christian LHEMANN) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

9 – QUESTIONS DIVERSES. :

La hauteur de certains arbres dans PSN.

Cette question a été abordée par M. Thierry de la FOREST DIVONNE.

Certains arbres sont devenus tellement hauts qu'il faut examiner les conséquences qui pourraient découler d'une tempête similaire à celle du 26 décembre 1999. D'autant plus que les arbres de nos propriétés sont la plupart du temps à une distance de moins de 10 mètres de nos maisons. Bon nombre d'assurances excluent de payer quoi que ce soit dans le cas où justement les arbres sont à moins de 10 mètres d'une maison.

La chute d'un arbre sur le toit de la maison des voisins pourrait entraîner des dommages conséquents de plusieurs milliers d'euros, sans savoir si ces dommages seraient bien couverts ou pas.

Nous recommandons vivement de vérifier les points suivants, ***par écrit*** :

Quelles sont les garanties offertes par l'assurance d'un propriétaire concerné par la chute éventuelle de ses propres arbres, forcément très hauts, ***sur sa maison et éventuellement sur la maison du voisin ???***

La sécurité.

Monsieur Daniele GONANO (11 allée des Bouleaux) a fait part de son point de vue selon lequel nous devrions reprendre ce dossier de la SECURITE afin de voir s'il n'y a pas mieux à faire de nos jours pour améliorer encore la sécurité de PSN, plutôt que de se contenter des dispositions actuelles.

L'Assemblée Générale a demandé à M. GONANO de bien vouloir se joindre à Pierre ALLEMAND au sein d'une Commission SECURITE afin de proposer à la prochaine A.G.O. des solutions techniques, sans oublier les coûts d'investissement et de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45 heures.

Le Trésorier :

La Secrétaire :

Le Président :

Philippe BIREMON

Ingrid TESTAS

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Jacques CHEVALLIER

Sergio ROCCO

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom : par mail ou par courrier.
Site Internet de PSN